

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un peuple-Un but-Une foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN

**DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION ET DES POLITIQUES
ECONOMIQUES**

DIRECTION DE LA PLANIFICATION



**PSE ET INCLUSION SOCIALE : UNE ANALYSE
PROSPECTIVE**

Planning paper n° 4

Souleymane CISSE

Pape Djiby Ndiaye

@DP/DPG – Janvier 2016

www.plandev.sn

Sommaire

- I. Introduction3
- II. Cadre conceptuel de l'indice.....4
- III. Méthodologie.....6
 - III.1- Indice national de développement social.....6
 - III.2- Description des scénarii.....9
- IV. Principaux résultats 11
- V. Conclusion..... 15
- Bibliographie..... 16

I. Introduction

Depuis plus de cinq décennies, le Sénégal a connu des taux de croissance économique proches du croît démographique. Ces contreperformances n'ont pas permis une réduction durable de la pauvreté. Dans l'ensemble, la baisse de l'incidence de la pauvreté s'est avérée particulièrement faible en milieu rural. Cette situation contraste avec les objectifs affichés dans les documents de politique économique et sociale jusqu'ici adoptés.

Le Sénégal connaît encore une forte dynamique de croissance démographique (2,5%), avec une population jeune importante qui doit faire face aux possibilités d'insertion réduite dans le marché du travail. Le Sénégal est confronté à une forte demande en services sociaux de base. La pauvreté et les inégalités sociales restent préoccupantes, mettant en évidence l'urgence d'améliorer de manière durable les conditions de vie des populations. La question de l'emploi demeure actuellement la première priorité des ménages et des politiques publiques. La perspective d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015 s'est estompée, notamment en matière de réduction de la pauvreté, de baisse de la mortalité maternelle et infantile, d'amélioration du taux d'achèvement du cycle élémentaire et d'accès à l'assainissement.

A cet effet, le Sénégal s'est doté d'un nouveau modèle de développement, dénommé Plan Sénégal Emergent (PSE) qui vise l'émergence dans la solidarité et l'état de droit à l'horizon 2035. Ce plan accorde une place importante aux questions d'exclusion humaine notamment dans l'axe 2 «Capital humain, Protection sociale et Développement durable ».

Fort de ce constat, il semble intéressant de s'interroger sur les implications de la mise en œuvre de ce nouveau Plan de développement en termes de réduction de l'exclusion humaine au Sénégal. C'est parce que cette vision de l'émergence se fonde sur « le fait que seule une juste répartition des fruits de la croissance peut garantir une équité sociale » (Etude prospective Sénégal 2035), qu'une mesure quantitative de ces implications en termes d'inclusion sociale gagnerait amplement à être considérée.

L'outil utilisé dans cette analyse est l'indice africain de développement social (IADS), qui est un nouvel instrument de mesure de l'exclusion humaine, développé par la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (2014). Dans le cas de l'application de cet indice pour le Sénégal, nous l'appellerons également Indice national de Développement social (INDS).

L'article s'articule autour de trois parties. La première présente le cadre conceptuel de l'INDS. Ensuite, la méthodologie et la présentation des résultats feront respectivement l'objet de la deuxième et de la troisième parties. Les conclusions et recommandations issues de l'analyse seront également décrites.

II. Cadre conceptuel de l'indice

L'IADS représente un nouveau paradigme pour le développement inclusif s'appuyant sur la lutte contre l'exclusion humaine tout au long du cycle de vie de l'Homme. Il repose sur **une approche fondée sur le cycle de vie** en partant de l'hypothèse selon laquelle à différentes périodes de la vie correspondent différentes formes d'exclusion, qui auront probablement des effets cumulatifs néfastes tout au long de la vie. L'IADS vise à estimer la profondeur de l'exclusion dans des dimensions clés du bien-être : la santé, l'éducation, l'emploi, les moyens de subsistance et une vie décente. Les six étapes de la vie et les aspects de l'exclusion correspondants illustrés dans le tableau ci-après, mettent en évidence les exigences minimales à satisfaire pour permettre aux individus de participer au processus de développement de leur pays. Aux fins de l'application de cette approche du cycle de vie, chaque dimension est associée à un indicateur qui appréhende le mieux ces aspects.

Tableau : l'exclusion durant le cycle de vie et indicateur

Étapes de la vie	Dimensions	Indicateurs d'impact
Naissance (0-27 jours)	Survie	Mortalité infantile
Petite enfance (0-5ans)	Santé et nutrition	Prévalence de la malnutrition
Années de formation (6-14ans)	Education de qualité	Taux d'alphabétisation des jeunes
Entrée sur le marché du travail (15ans et +)	Emploi productif	Taux de chômage des jeunes
Vie productive (25ans et +)	Moyen de subsistance	Niveau de pauvreté
Vieillesse (60 ans et +)	Vie décente	Espérance de vie après 60ans

Source : CEA

Suivant cette approche de l'exclusion fondée sur le cycle de vie, le premier aspect de la vulnérabilité auquel un individu peut se trouver confronté est la survie, laquelle dépend d'événements se produisant de la conception à la grossesse. La survie d'un enfant durant les 28 premiers jours critiques après sa naissance dépend de la prestation de soins de santé adéquats et de la satisfaction des besoins nutritionnels, qui peuvent avoir des effets sur le développement physique et mental de l'enfant durant ses premières années de vie. De fait, la malnutrition infantile résulte en grande partie de facteurs tels qu'une alimentation insuffisante (en quantité et en qualité), un accès limité aux services de santé, à l'eau et à l'hygiène ainsi que des pratiques nutritionnelles inadaptées. La malnutrition durant l'enfance a des conséquences irréversibles non seulement sur les résultats scolaires, mais également sur les futures possibilités et aspirations de l'individu dans la vie (CEA, 2013a).

À l'âge de six ans, la vulnérabilité à l'exclusion passe de la santé à l'éducation. Les années de formation des enfants (entre 6 et 14 ans), deviennent donc une étape critique de leur développement futur. Ceux qui n'ont pas pu acquérir les compétences de base en calcul et en lecture au cours de ces années seront plus tard désavantagés dans leur vie en ce qui concerne l'accès à un emploi productif ou à des activités génératrices de revenus.

La conséquence la plus probable de cet état de fait serait l'incapacité à trouver un emploi décent et bien rémunéré. Les taux de chômage et de sous-emploi en Afrique augmentent, faute principalement de compétences qui répondent aux exigences du marché de travail (Organisation internationale du travail,

2012b). Or, la contribution qu'un jeune peut apporter à l'économie dépasse son niveau individuel, dans la mesure où la situation d'emploi des jeunes a des effets sur l'ensemble de la société, s'agissant notamment de la stabilité sociopolitique et de l'avenir des générations futures (Pieters, 2013).

Le revenu tiré d'un emploi productif acquiert une importance vitale. En effet, il assure des moyens de subsistance durables aux individus et à leur famille, en leur permettant de satisfaire leurs besoins élémentaires d'alimentation, d'abris, de services sociaux, etc. Le manque de ces moyens élémentaires est susceptible d'exclure les individus du développement et de la possibilité de partager les bienfaits de la croissance pendant la période la plus productive de leur vie.

Enfin, lorsqu'une personne atteint 65 ans, sa capacité à participer aux activités socioéconomiques et d'avoir une vie décente dépend de l'existence d'une couverture efficace en services sanitaires et sociaux, dont le besoin augmente à mesure que la personne vieillit. Bien qu'il soit très difficile d'évaluer la qualité de vie à partir du nombre d'années vécues, on associe en général l'augmentation de l'espérance de vie après 60 ans au relèvement du niveau de vie.

III. Méthodologie

III.1- Indice national de développement social

En théorie, l'indice mesure les écarts entre les individus en mesure de participer aux processus de développement et ceux qui en sont exclus. Les écarts entre les groupes inclus/exclus peuvent être mesurés comme suit :

$$[dEx^P] = \frac{\alpha P_x^v}{1 - \alpha P_x^v}$$

Où $[dEx^P]$ mesure le degré d'exclusion de la population dans une dimension spécifique du développement (par exemple l'accès à un emploi productif) ; et αP_x^v , la proportion de la population « exclue » du processus de développement (par exemple la proportion de jeune n'ayant pas accès à un emploi productif). Les degrés d'exclusion sont normalisés à leur valeur maximale égale à 1 lorsque α

$P_x^v > 0.5$, car si la population exclue représente plus de la moitié de la population globale, la situation serait disproportionnée.

Dans le cas où αP_x^v mesure le niveau d'intégration (ou non exclusion) c'est-à-dire la proportion de personnes non affectées par une vulnérabilité particulière (par exemple le taux d'alphabétisation); le degré d'exclusion s'exprimera ainsi :

$$[dEx^P] = \frac{1 - \alpha P_x^v}{\alpha P_x^v}$$

Dans ce cas, si $\alpha P_x^v < 0.5$, la formule établira une valeur maximale de 1 et après normalisation, $0 < [dEx^P] \leq 1$.

S'il n'existe aucune valeur comparative à l'échelle nationale, comme pour les taux de mortalité et l'espérance de vie, une référence¹ devrait être appliquée pour comparaison afin d'estimer les écarts.

- Les six dimensions d'analyse de l'exclusion humaine

Dimension 1: survie

Le nombre de nourrissons qui ne survivent pas à la période néonatale, ou 28 premiers jours après leur naissance, peut être utilisé pour évaluer la survie ou l'accès à la vie. Environ 45% des décès chez les enfants de moins de cinq ans surviennent au cours de cette période. Cette situation reflète souvent le nonaccès aux établissements de santé. Cette variable est essentielle car elle décrit l'état des systèmes de santé. La mesure de l'exclusion dans ce domaine est donnée par la formule suivante :

$$[dEx^{Nm}] = \frac{Nm_{0-27d}^n - Nm_{0-27d}^r}{Nm_{0-27d}^n}$$

Où :

$[dEx^{Nm}]$: Degré de l'exclusion selon la mortalité néonatale ;

Nm_{0-27d}^r : Valeur de référence pour la mortalité néonatale ;

Nm_{0-27d}^n : Estimations nationales de la mortalité néonatale.

¹ Généralement on prend le niveau de l'indicateur d'un pays à revenu moyen comme référence.

Dimension 2: malnutrition infantile

La prévalence de la malnutrition indique une exclusion humaine et sociale fondamentale, empêchant aux individus de bénéficier d'un accès équitable aux services de base et de santé (CEA, 2013a). Ainsi, la malnutrition chronique a été identifiée comme un indicateur pertinent pour mesurer l'accès limité au développement durant la petite enfance. Le degré d'exclusion selon cette dimension est donnée par :

$$[dEx^{ChM}] = \frac{\alpha ChM_{28d-59m}^n}{1 - \alpha ChM_{28d-59m}^n}$$

Où :

$[dEx^{ChM}]$: Degré de l'exclusion selon la nutrition infantile ;

$\alpha ChM_{28d-59m}^n$: Proportion d'enfants entre 28 jours et 59 mois souffrant de malnutrition chronique au niveau national.

Dimension 3: alphabétisation

$$[dEx^{Lr}] = \frac{1 - \alpha Lr_{15-24}^{\tilde{v}}}{\alpha Lr_{15-24}^{\tilde{v}}}$$

Où :

$[dEx^{Lr}]$: Degré de l'exclusion selon l'éducation ;

$\alpha Lr_{15-24}^{\tilde{v}}$: Taux d'alphabétisation chez les 15-24 ans.

Dimension 4: chômage des jeunes.

Le degré d'exclusion selon l'accès à un emploi productif est donné par la relation suivante :

$$[dEx^{Yu}] = \frac{\alpha Yu_{15-24}^n}{1 - \alpha Yu_{15-24}^n}$$

Où :

$[dEx^{Yu}]$: Degré d'exclusion selon l'entrée sur le marché du travail ;

αYu_{15-24}^n : Proportion des 15-24 ans sans emploi au niveau national.

Dimension 5: moyens d'existence durable

L'incapacité d'un individu ou d'un groupe à répondre aux exigences minimales de vie dans des conditions décentes et saines est un facteur économique de l'exclusion. En ce sens, l'accent est mis sur la capacité

d'un ménage à répondre durablement à ses besoins économiques de base, tout en s'occupant des membres âgés de sa famille.

L'équation pour estimer le degré de l'exclusion selon les conditions de vie décentes est présentée comme suit :

$$[dEx^{Np}] = \frac{\alpha Np_h^n}{1 - \alpha Np_h^n}$$

Où :

$[dEx^{Np}]$: Incidence de la pauvreté ;

αNp_h^n : Proportion des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté du niveau national

Dimension 6: vivre décemment comme personne âgée

Le degré d'exclusion selon l'espérance de vie aux âges avancés est calculé selon la formule ci-dessous :

$$[dEx^{Le}] = \frac{Le_{60}^r - Le_{60}^n}{Le_{60}^n}$$

Où :

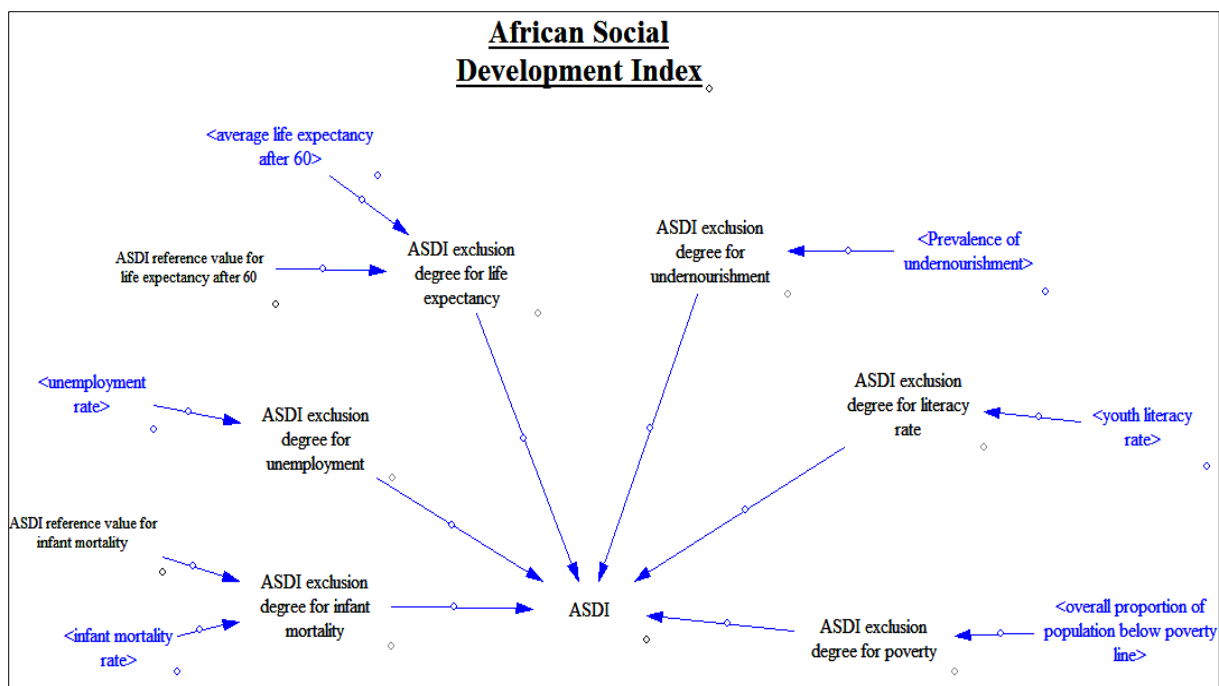
$[dEx^{Le}]$: Degré de l'exclusion selon l'espérance de vie après 60 ans ;

Le_{60}^r : Valeur de référence de l'espérance de vie après 60 ans ;

Le_{60}^n : Espérance de vie moyenne nationale après 60 ans.

III.2- Description des scénarii

Le modèle T-21 Sénégal est un outil de planification du développement, basé sur la théorie de la dynamique des systèmes. Il intègre et relie trois sphères : l'économie, la société et l'environnement. Pour les besoins de la présente analyse, nous avons intégré l'Indice national de Développement social dans le modèle T-21 Sénégal (figure ci-après).



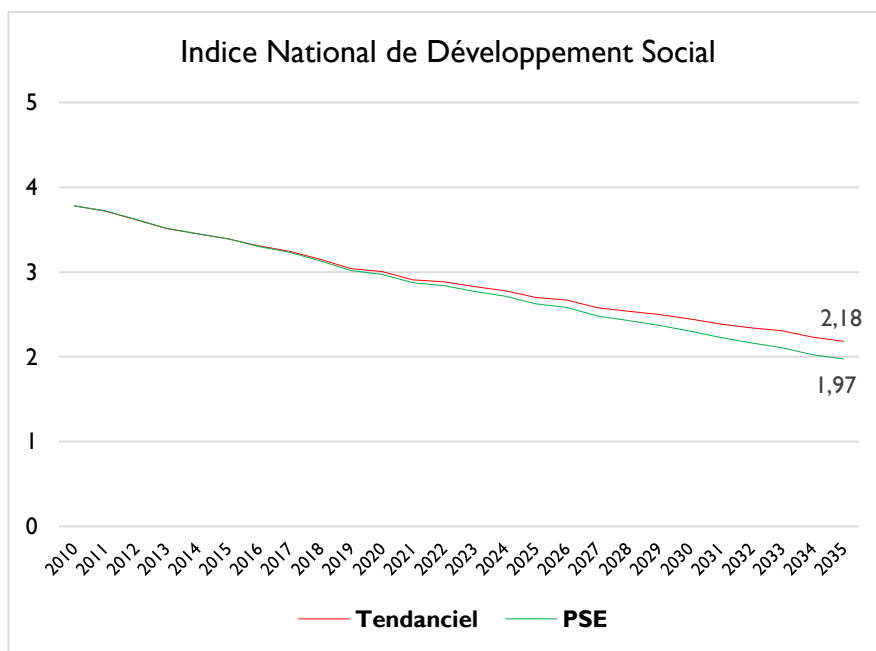
La description concerne l'ensemble des indicateurs d'exclusion utilisés dans l'analyse. L'évolution de ces différents indicateurs sera analysée à travers deux scénarii : le scénario tendanciel et le scénario de l'émergence du Sénégal à l'horizon 2035 (scénario PSE).

Le scénario tendanciel : Il retrace le rythme d'évolution de l'ensemble des secteurs socioéconomiques en considérant que les politiques publiques demeurent inchangées. Il est fondé sur les expériences des dernières années (réformes structurelles, allocations budgétaires, secteurs prioritaires, etc.). Il n'y a donc pas de grands changements dans la poursuite des politiques actuelles en termes de changements de comportements des principaux acteurs économiques, de mobilisation des ressources et de leur allocation.

Le scénario de l'émergence : l'État est soucieux d'efficacité économique mais aussi d'éthique. La société cherche à concilier l'efficacité économique et les valeurs éthiques et tend à instaurer la solidarité intra et intergénérationnelle pour assurer la durabilité du développement (éthique du futur). L'État investit dans les facteurs de productivité comme l'éducation, la santé et les infrastructures. Mais, en même temps, il se préoccupe d'une redistribution plus égale. En conséquence, la plupart de la population est impliquée dans le processus de développement, amplifiant ainsi la dynamique de croissance.

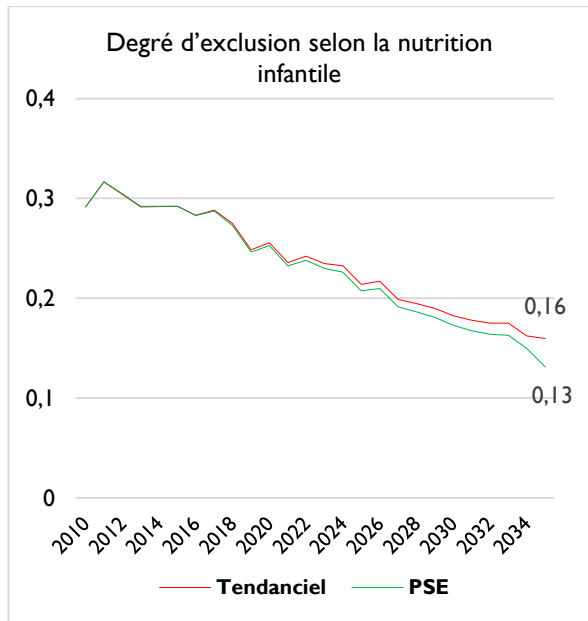
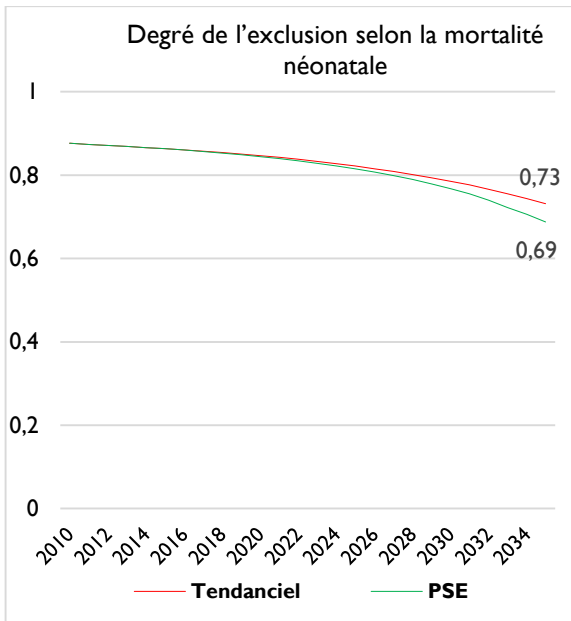
IV- Principaux résultats

L'exclusion humaine est en baisse au Sénégal dans le scénario PSE comparé au scénario tendanciel. En effet, l'INDS passerait de 2.18 en 2035 dans le scénario tendanciel à 1.97 dans le scénario de l'émergence. Cet écart proviendrait essentiellement d'une augmentation plus marquée des investissements dans le capital humain (santé et éducation) et dans le domaine des infrastructures pour le scénario PSE.



Source : Projections DP.

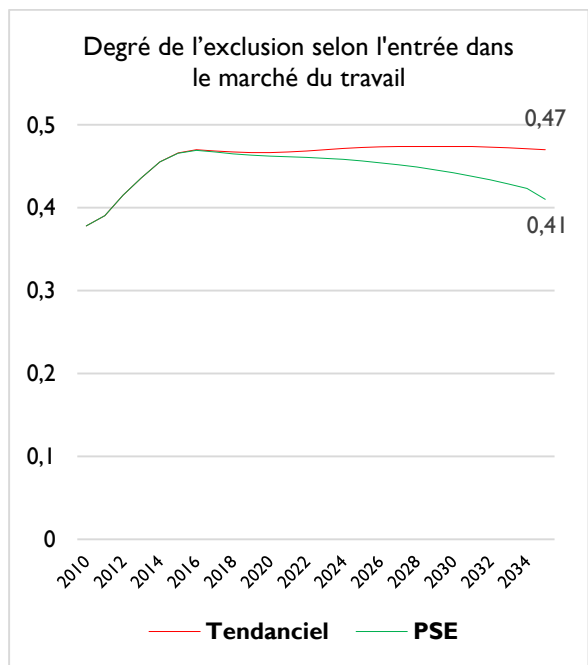
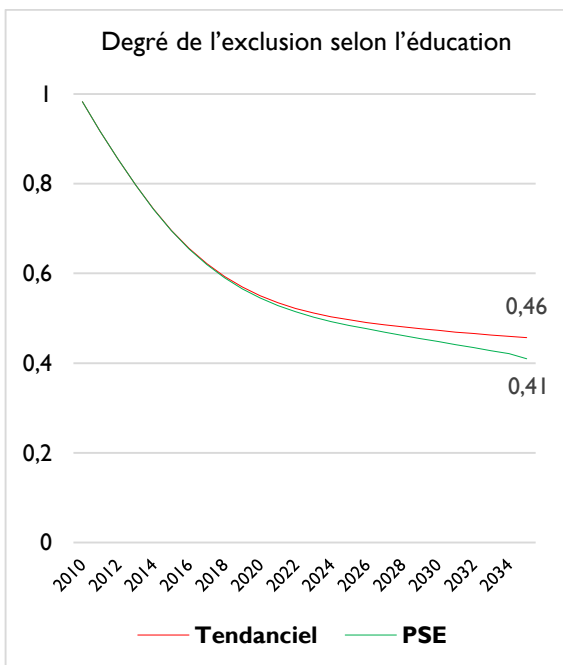
Une baisse du niveau d'exclusion à la petite enfance : les degrés d'exclusion selon la mortalité néonatale et la malnutrition sont plus bas dans le scénario de l'émergence. Toutefois, le niveau relativement élevé du degré d'exclusion **selon la mortalité néonatale** (de l'ordre de 0.7 dans le scénario PSE) **gagnerait à être souligné**.



Source : Projections DP.

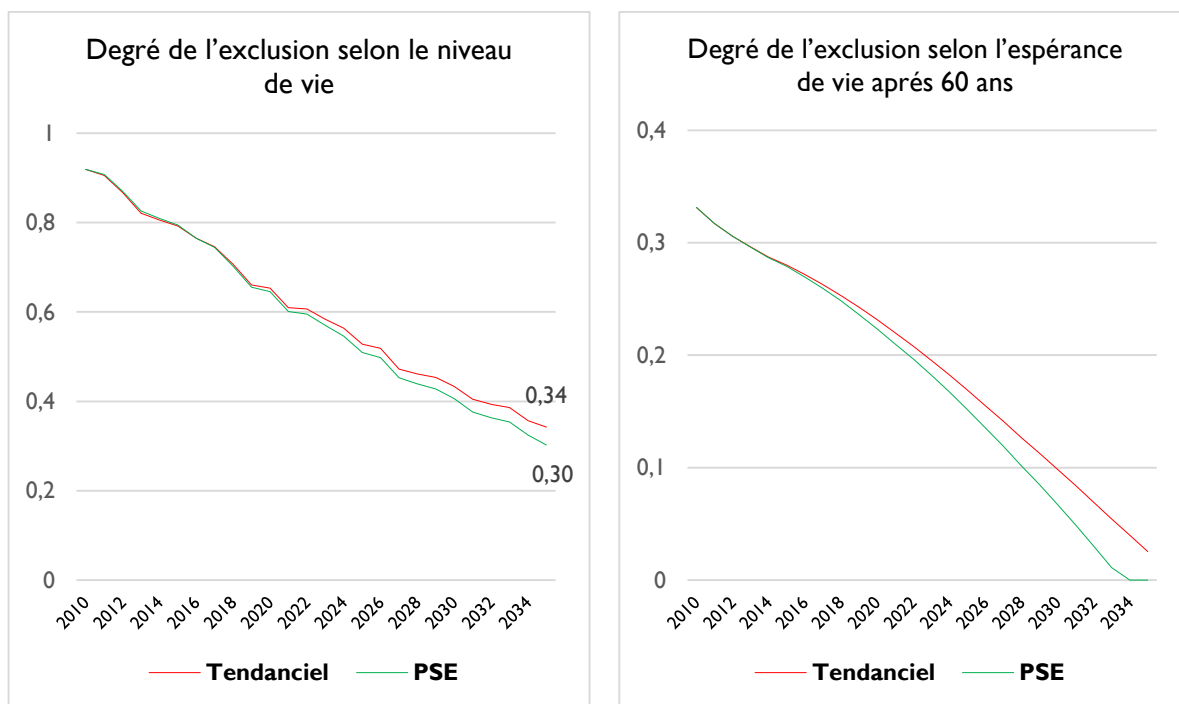
Des niveaux d'exclusion relativement élevés selon l'éducation et l'accès à un emploi productif :

Le niveau d'exclusion selon l'éducation a sensiblement baissé mais reste relativement élevé comparé aux autres dimensions de l'exclusion. L'entrée dans le marché du travail a diminué dans le scénario PSE comparativement au scénario tendanciel.



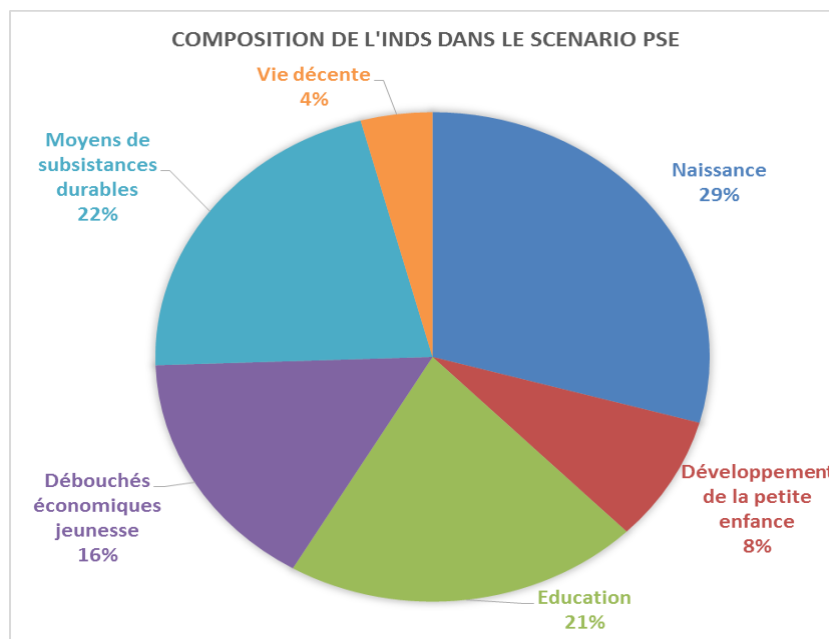
Source : Projections DP.

L'application de la stratégie de l'émergence garantirait de meilleures conditions de vie aux populations mais aussi une vie saine aux âges avancés par rapport au scénario tendanciel. En effet, le degré d'exclusion selon le niveau de vie passerait de 0.34 dans le scénario tendanciel à 0.30 dans le scénario PSE.



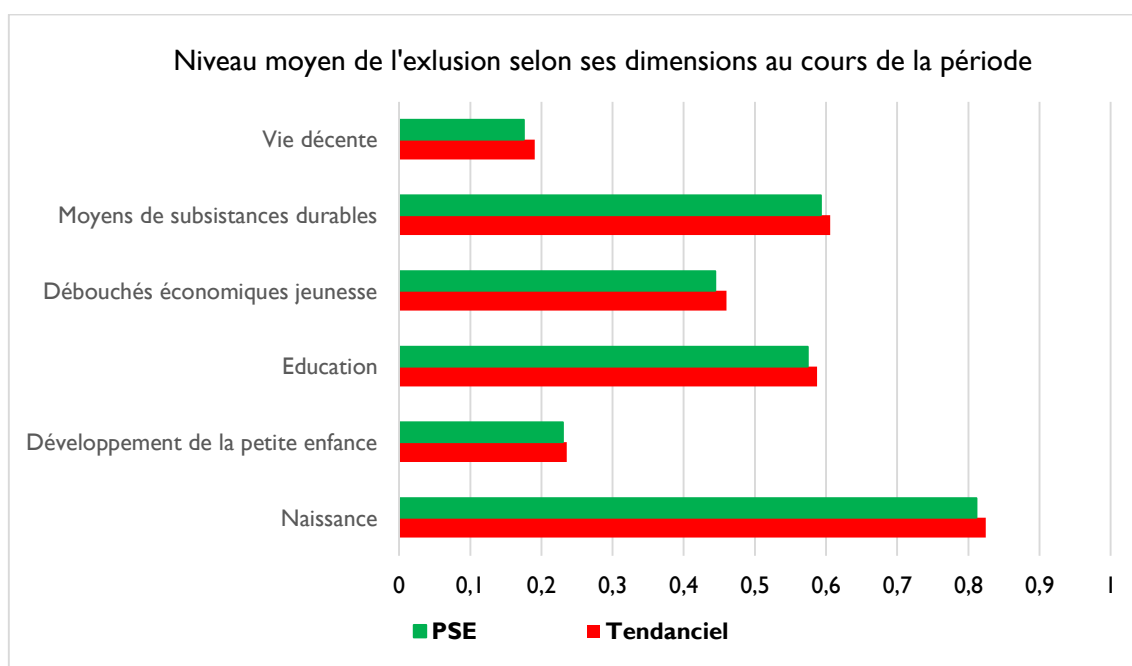
Source : Projections DP.

Des défis majeurs sont à relever. En effet, comme l'illustre la composition de l'indice moyen dans le scénario d'émergence durant la période (2010-2035), les vulnérabilités à l'enfance (29%), la pauvreté (22%) et l'éducation (21%) expliqueraient le plus le niveau d'exclusion au Sénégal. Il convient de noter également que la question de l'emploi des jeunes n'est pas à négliger, car elle constitue 16% de l'INDS.



Source : Projections DP.

Le scénario de l'émergence présente un niveau d'exclusion plus faible que celle que soit la dimension de l'exclusion humaine considérée.



Source : Projections DP.

V-Conclusion

L'intégration de l'inclusion sociale dans les politiques de développement est devenue une préoccupation majeure en Afrique où les vulnérabilités en matière de santé, d'éducation, d'emploi et de conditions de vie limitent les performances en termes de croissance économiques. Elle constitue l'une des conditions à la concrétisation en Afrique de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Sénégal, à l'instar de ces pays africains, a élaboré son document de politique économique et social dénommé Plan Sénégal Emergent en y accordant une attention particulière notamment à travers l'axe 2 du PSE.

L'application de la stratégie d'émergence à l'horizon 2035 pourrait réduire le niveau de l'exclusion au Sénégal. Toutefois, des défis majeurs dans la **santé de l'enfant**, **l'éducation**, **l'amélioration des conditions de vie des populations** et **l'accès à un emploi productif** sont à relever comme le montrent les résultats de l'étude. Pour cela, en plus de la ferme volonté d'appliquer la stratégie avec toute la rigueur qui s'impose (mise en œuvre des réformes engagés, suivi-évaluation des projets et programmes phares en particulier ceux relatifs à un développement humain durable), l'Etat devrait nécessairement procéder par l'extension de l'accès aux services sociaux de base, aux soins de qualité, à l'éducation, à un emploi productif et à un cadre de vie sain.

En définitive, il s'agira d'éviter aux populations démunies, de perdre toute possibilité de réinsertion. Ceci nécessiterait la promotion des acquis, en misant sur le renforcement du capital humain en vue de favoriser l'insertion économique et sociale des ressources humaines. Les pouvoirs politiques devraient également renforcer les dispositifs de protection sociale pour augmenter la capacité de résilience des ménages face à la pauvreté.

Bibliographie

Direction des stratégies de Développement (2014) « Etude Prospective Sénégal 2035 », Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal.

Commission économique pour l'Afrique (2014), « l'indice africain de développement social : mesurer l'exclusion humaine dans une optique de transformation structurelle ».

Commission économique pour l'Afrique (2009), Renforcement de l'inclusion sociale, de l'égalité des sexes et de la promotion de la santé dans les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique (2012b), « Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique australe 2012 », Dix-huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique australe, mars 2012, Port-Louis, Maurice.

Commission économique pour l'Afrique (2013a), « Étude sur le coût de la faim en Afrique », Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial et la Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique (2013b), Tracking progress on macroeconomic and social development in the East-African region 2012-2013: Towards high quality growth and structural transformation in the East African region, Kigali.

Commission économique pour l'Afrique (2014), « The Role of the United Nations Commission for Africa in Advancing Inclusive Economies », Opportunities Paper presented at the Africa Forum on Inclusive Economies, Nairobi, Kenya, 8 et 9 décembre 2014.

Organisation internationale du travail (2012b), Tendances mondiales de l'emploi des jeunes, Organisation internationale du travail, Genève.

Pieters, J. (2013), Youth Employment in Developing Countries, Document de travail, Institute for the study of Labor.